

## COUPES RASES : LE PARC NATUREL REGIONAL DU MORVAN SAISIT LE CONSEIL D'ETAT

Depuis 60 ans, la forêt morvandelle naturelle composée de feuillus est progressivement rasée et remplacée par des résineux. Depuis quelques années on assiste même à la coupe rase des premiers résineux plantés pour être ensuite remplacés quasi exclusivement par des douglas.

Depuis 60 ans, les Morvandiaux et les Morvandelles vivent mal ce phénomène pour plusieurs raisons qui se cumulent :



- l'enrésinement fut d'abord le fait d'institutions financières telles que des banques, caisses d'épargne, caisses de retraite, caisses d'assurance, caisse des dépôts et consignation, qui ont racheté les grandes forêts de l'ancienne aristocratie morvandelle dans le but de générer des profits, à grand renfort de subventions de l'Etat.

- la coupe rase est une méthode radicale qui consiste à faire disparaître brutalement du jour au lendemain un paysage et un écosystème forestier qui semblaient immuables depuis des siècles.

- l'enrésinement est vécu comme une artificialisation de la nature, puisqu'on remplace un écosystème naturel par des résineux qui ne sont pas naturels dans le Morvan et qui sont plantés en ligne. De plus cela peut avoir un impact négatif sur la biodiversité.

- trop souvent ces coupes rases ont été synonymes de chemins abîmés par le débardage, d'ornières, de ravinement, d'érosion des sols et parfois même de pollution des eaux.

- trop souvent ces coupes rases se sont faites dans des conditions sociales plus que discutables, avec une main d'oeuvre immigrée mal payée, mal formée, mal équipée, mal logée, non déclarée, etc.

- la mécanisation ultérieure de l'exploitation des résineux est venue aussi renforcer ce sentiment d'industrialisation de la forêt (*même si ce sujet est discutable car il apporte sécurité et confort aux travailleurs forestiers ; cf. point précédent*).

- jusqu'à une période récente, tout le bois résineux produit dans le Morvan était exporté en dehors du Morvan, donc la transformation et les emplois ne bénéficiaient pas au Morvan. Ceci est en train de changer, notamment grâce à l'implantation des scieries d'Autun et La Roche en Brénil il y a une dizaine d'années, mais cela reste sur la périphérie du massif.

Il en résulte globalement pour le territoire et ses habitants, un sentiment de dépossession, d'être spectateurs, de subir les inconvénients d'un système sans en bénéficier des avantages, et le sentiment que cette richesse bénéficie principalement à des gens qui habitent en dehors du territoire. Pour toutes ces raisons, les habitants pressent les élus d'agir.

En 2004, le PNR du Morvan a été un des premiers territoires français à s'engager dans une charte forestière de territoire pour essayer de faire évoluer les pratiques forestières par le dialogue et la pédagogie.

Mais comme cela n'a pas suffi, en 2018, les élus du Parc ont adopté à l'unanimité la nouvelle charte du Parc 2020-2035 en demandant à l'Etat de s'engager sur un abaissement du seuil de demande d'autorisation de coupes rases à 0,5 ha, avec la possibilité de refuser une coupe rase pour des raisons environnementales (paysage, eau, sol, biodiversité). Malheureusement l'Etat avait refusé de s'engager estimant que cette façon de faire était illégale. Après un bras de fer de presque deux ans entre le Parc et l'Etat, le Parc a finalement réécrit sa charte, mais a décidé de poursuivre ce combat par d'autres moyens.

Début 2019 le Parc a saisi son conseil scientifique pour lui demander d'objectiver le phénomène des coupes rases et leur impact sur l'environnement. Cette saisine a nécessité un travail de deux ans et a abouti à un résultat remarquable qui désormais fait référence :

<https://fr.calameo.com/books/001010586a8c953909231>

Entre 2019 et 2021, le Parc a obtenu de l'Etat et de la filière bois, un abaissement du seuil d'autorisation des coupes rases de 4ha à 2ha, à titre expérimental sur une vingtaine de communes du Morvan à partir du 1er septembre 2021. C'est insuffisant, mais c'est tout de même une avancée.

Entre 2020 et 2021 le Parc a aussi participé à la réécriture du Schéma Régional de Gestion Sylvicole, qui définit les règles de gestion des forêts privées, et a obtenu des améliorations. Là encore c'est insuffisant mais c'est tout de même une avancée.

En permanence, le Parc naturel régional du Morvan et la fédération des PNR continuent de plaider pour des évolutions réglementaires auprès du gouvernement et des parlementaires dans les différentes instances auxquelles ils participent.

Fin 2021, le Parc naturel régional du Morvan a écrit à l'Etat pour lui demander de revoir sa réglementation des coupes rases afin de la mettre en conformité avec le droit européen de l'environnement : directives "*Évaluation des incidences sur l'environnement*" (2011/92/UE), "*Habitats*" (92/43/CEE) et "*Oiseaux*" (2009/147/CE).

Précisément, il a demandé de compléter l'annexe de l'article R. 122-2 du Code de l'environnement dans la catégorie de projet n°47, en ajoutant aux boisements de terres agricoles et aux déboisements, le cas des coupes rases. Cela permettrait d'obtenir exactement ce que l'on souhaite : seuil de déclenchement à 0,5 ha, prise en compte des impacts sur le paysage, l'eau, le sol, la biodiversité, prise en compte du cumul de plusieurs parcelles contiguës. Bref l'outil juridique idéal existe, nous l'avons trouvé et nous souhaitons qu'il soit appliqué aux coupes rases.

Notre demande concerne uniquement les coupes rases hors documents de gestion durable, car une démarche similaire a déjà été engagée par ailleurs pour les coupes rases prévues dans les documents de gestion durable.

Notre objectif n'est pas d'interdire toutes coupes rases en tous lieux et tous temps, car nous savons bien que certaines coupes rases sont inévitables. Mais nous considérons que c'est une pratique qui n'est pas anodine et nous estimons qu'elle doit être limitée le plus possible et autorisée au cas par cas en fonction de ses impacts sur l'environnement.

L'Etat n'ayant pas répondu à cette demande, le Parc a saisi le Conseil d'Etat pour obtenir gain de cause. Le Conseil d'Etat a estimé que cette demande était recevable et il est en train de l'instruire.